RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Monsieur Julien GERAERT, rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 13 Décembre 2017 et du 18 Novembre 2020 relative à l'adhésion de la Collectivité au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et au renouvellement de cette convention.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler cette adhésion suite à l'évolution des services de santé et de médecine du travail ainsi que des tarifs, pour une durée de trois ans, par la signature d'une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Cette évolution fait suite à la parution du décret n°2022-551 du 13 Avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale. Ce décret favorise la mutualisation des services de médecine préventive et consacre la pluridisciplinarité de la prévention, sous la coordination du médecin du travail. Les missions des services de médecine préventive sont élargies, avec notamment l'évaluation des risques professionnels et le maintien en emploi des agents.

Outre le suivi médical des agents, l'approche pluridisciplinaire comprend les actions en milieu professionnel (études de poste, analyse, plans pour le retour et le maintien en activité, conseils/sensibilisations) qui mobilisent l'équipe pluridisciplinaire. Les Collectivités pourront ainsi disposer de l'ensemble des ressources (médecins du travail, infirmiers, collaborateurs médecins, préventeurs, psychologues, ergonomes) et des autres experts nécessaires, pour appréhender et traiter globalement les problématiques dans une logique d'amélioration continue.

La Ville étant affiliée volontaire et s'acquittant de la cotisation additionnelle auprès du Centre de Gestion, elle continuera de bénéficier des conseils en ce qui concerne :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- L'évaluation des risques professionnels ;
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel;
- L'adaptation des postes, des techniques, des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents ;
- L'hygiène générale des locaux et dans les restaurants administratifs ;
- L'information sanitaire.

Le socle de prestation de prévention repose sur une contribution annuelle d'un montant de 85 € par agent qui inclut le suivi médical et l'ensemble des interventions et actions de prévention individuelles prescrites par le médecin du travail. L'autorité territoriale s'engage à transmettre chaque année, entre le 1^{er} Janvier et le 15 Février la déclaration des effectifs via un formulaire de déclaration pour le calcul de la contribution annuelle.

La Collectivité a également la possibilité de solliciter des actions spécifiques, pour un coût de 400 € pour une journée d'intervention et réalisées à la demande par :

- L'ACFI ou le préventeur ;
- Le psychologue du travail;

République Française Département du Nord Ville de GRAVELINES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la ville de GRAVELINES Arrondissement de Dunkerque Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 10 Novembre 2022 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

Président :

Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire:

Madame Léanna VANDEWALLE

Conseillère Municipale

Etaient présents:

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h40, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS jusqu'à 19h15, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés:

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF, jusqu'à 18h40,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, à partir de 19h15,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale,

Démissionnaires:

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal. Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

- L'ergonome;
- L'assistante sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations en date du 13 Décembre 2017 portant adhésion de la Commune au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et celle en date du 18 Novembre 2020 portant renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des Collectivités dans le domaine de la prévention,

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la Commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition;
- Décide de renouveler l'adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion du Nord, à compter du 1^{er} Janvier 2023, pour une durée de 3 ans ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion du Nord ;
- Les crédits correspondants seront inscrits à l'Article 6475 Chapitre 012 du Budget;
- ADOPTE A L'UNANIMITE.

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 NOVEMBRE 2022 POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE.

Reçu en Sous-Préfecture le 2 2 NOV. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 7 NOV. 2022

Bertrand RINGOT

THE WAY I SHOW THE FOLLOWING The Mark to the second section of the section of the